

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7295881201

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7295881201>

Cette annonce a été mise en ligne le **30 juin 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

NEOLIA NOTAIRES
Maître Anne-Hélène BIOTTEAU
28 avenue du Maréchal Foch
49300 CHOLET

ACCEPTATION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Monsieur Louison Pierre Jean-Bernard PELLETREAU, étudiant, demeurant à CHOLET (49300) 40 rue de Mondement, né à CHOLET (49300) le 29 novembre 1999, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité ; Monsieur Pierre Jean-Bernard PELLETREAU, étudiant, demeurant à CHOLET (49300) 40 rue de Mondement, né à CHOLET (49300) le 5 août 2001, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité et Monsieur Charles Pierre Jean PELLETREAU, étudiant, demeurant à CHOLET (49300) 40 rue de Mondement, né à CHOLET (49300) le 11 mai 2003, célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, agissant en qualité d'héritiers de Monsieur David Alain PELLETREAU, en son vivant gérant de magasin d'optique, divorcé de Madame Caroline HAYE, demeurant à CHOLET (49300) 1 allée du Morbihan, Résidence Anjou Le Blavet, né à CHOLET (49300), le 2 novembre 1974 et décédé à CHOLET (49300) (FRANCE), le 4 décembre 2021, ainsi que ces qualités ont été constatées dans un acte de notoriété dressé par Maître Anne-Hélène BIOTTEAU, notaire à CHOLET (49300), le 24 décembre 2021, ont accepté la succession à concurrence de l'actif net, ainsi que cette option résulte d'une déclaration faite par les héritiers, au Greffe du Tribunal judiciaire d'ANGERS, en date des 2 et 5 juin 2022, déposée au Greffe du Tribunal judiciaire d'ANGERS, en date du 13 juin 2022.

Pour la déclaration des créances, domicile est élu en

l'étude de Maître BIOTTEAU, ci-dessus désigné.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

